



Etam Développement
Société en commandite par actions au capital de 18 184 054 euros
R.C.S. PARIS 308 382 035

INFORMATIONS RELATIVES A L'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET AUX PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17 JUIN 2008

Le présent rapport rend comptes des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2007 ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

La société Etam Développement est une société en commandite par actions. Ce statut a été adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 1996, afin de préserver l'identité et la culture de l'entreprise et d'assurer ainsi, à long terme, sa pérennité dans l'intérêt du groupe et de l'ensemble des actionnaires.

Nous rappelons qu'au sein d'une société en commandite par actions, il existe deux sortes d'actionnaires appelés associés :

- les associés commanditaires, qui sont apporteurs en capitaux et qui ne sont responsables des dettes sociales qu'à concurrence de leurs apports.
- les associés commandités, qui sont apporteurs en industrie et qui sont tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales envers les tiers.

Les membres du Conseil de Surveillance, personnes physiques ou morales, sont choisis parmi les actionnaires n'ayant pas la qualité d'associés commandités. Les membres du Conseil de surveillance sont nommés, renouvelés et révoqués par l'assemblée générale ordinaire des commanditaires. Les fonctions de membre du Conseil de Surveillance sont conférées pour trois années et prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée statuant sur les comptes du deuxième exercice suivant celui de leur désignation.

Le conseil de surveillance est composé de 3 à 18 membres, dont au moins la moitié de membres indépendants. Un administrateur est considéré indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'indépendance de ses positions et décisions en tant que membre du conseil de surveillance ».

Le Conseil de Surveillance nomme parmi ses membres un président.

Afin de préciser les conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, le Conseil de Surveillance s'est doté d'un Règlement Intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté lors de la tenue du Conseil de Surveillance du 19 mars 2003 (disponible sur le site internet du groupe : www.etamdeveloppement.com).

Au 31 décembre 2007, le Conseil de Surveillance d'Etam Développement comptait 10 membres dont 9 indépendants de la société conformément aux critères définis dans le règlement intérieur : MM. Billaud, (nommé le 22 janvier 2008), Geslin (a démissionné le 14 décembre 2007), Hottinguer, Lagarrigue, Lasnier de Lavalette, des Lyons de Feuchin, Mahaux, Nordman, Rowan. Les nominations les plus anciennes remontent au 29 mai 1996, la plus récente au 22 janvier 2008.

Le conseil se réunit sur convocation de son président ou de l'un des gérants ou de l'un des associés commandités aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins 1 fois par an.

Les délibérations du conseil de surveillance sont consignées dans des registres cotés paraphés.

1.2. MISSION

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent des organes de direction et de gestion de la société ainsi qu'un contrôle des informations données aux actionnaires et au marché. Dans le cadre de son contrôle permanent de la gestion, le conseil de surveillance :

- contrôle les moyens mis en œuvre pour arrêter et contrôler les comptes sociaux et consolidés ;
- donne son avis à la gérance sur l'organisation de l'audit interne en s'appuyant sur les travaux de son Comité des Comptes et d'Audit ;
- donne son avis à la gérance sur la rémunération versée aux dirigeants et sur la politique d'attribution des stocks-options ainsi que sur les nominations des membres du Conseil de Surveillance en s'appuyant sur les recommandations émises par son Comité des Rémunérations et des Nominations ;
- contrôle la régularité des actes de la gérance et le respect de l'égalité entre actionnaires ;
- porte une appréciation sur l'opportunité de la gestion ;
- rédige un rapport annuel pour l'Assemblée Générale des actionnaires.

Préalablement à chaque réunion, Etam Développement SCA fournit aux membres du Conseil les informations utiles et nécessaires pour se prononcer sur l'ordre du jour et notamment les informations qualitatives et quantitatives sur l'activité de la société et du Groupe.

Pour l'exercice de l'ensemble de ses responsabilités et pour permettre la bonne préparation puis la bonne réalisation de ses travaux, le Conseil peut entendre le gérant, les directeurs généraux du Groupe, les commissaires aux comptes, le directeur financier du Groupe et, d'une manière générale, tout salarié du groupe qu'il estimerait utile d'entendre. Si besoin, il peut aussi recourir à des experts extérieurs aux frais de la société.

1.3. TRAVAUX

Le conseil de surveillance est en principe convoqué par lettre envoyé 14 jours à l'avance, accompagnée de l'ordre du jour. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs sont généralement transmis 3 jours avant la réunion du conseil. Le procès verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du conseil.

Le Conseil de surveillance s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2007 : les 23 janvier, 18 avril, 24 juillet, 27 septembre et 22 octobre 2007. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux moyen de présence de ses membres s'est élevé à 91 %.

Ont assisté aux réunions du conseil, sur invitation expresse des membres du Conseil : les commissaires aux comptes, le directeur général finances, le président d'honneur, les associés commandités, le directeur général exécutif et les gérants.

Les ordres du jour étaient les suivants :

Conseil de Surveillance du 23 janvier 2007 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 28 Septembre 2006 ;
- Activité de décembre et des premières semaines de Janvier ;
- Plan stratégique et Budget 2007 ;
- Communiqué de presse sur le chiffre d'affaires trimestriel et annuel ;
- Vie du titre ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 18 avril 2007 :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de Surveillance ;
- Activité de la Société et du groupe ;
- Examen du rapport de gestion de la gérance à l'assemblée Générale Ordinaire annuelle et Extraordinaire du 26 Juin 2007 et présentation, par la gérance, des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2006; (valant rapport financier) ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur les opérations de souscription ou d'achat d'actions ;
- Lecture du rapport spécial de la gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur les opérations d'attributions d'actions gratuites ;
- Lecture du rapport spécial sur programme de rachat d'actions propres ;
- Arrêté des termes du rapport du Conseil de Surveillance qui sera présenté à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des Actionnaires du 26 Juin 2007 ;
- Examen du projet des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des actionnaires ;
- Examen de la note semestrielle sur l'exposition du groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan ;
- Examen du document de gestion prévisionnelle ;
- Rappel des conventions réglementées de l'article L 226.10 du code de commerce ;
- La vie du Titre ;
- Arrêté des termes du communiqué de Presse ;
- Communication par le président aux membres du CS et aux CAC de la liste des conventions courantes ;
- Présentation des informations à communiquer au marché sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne mis en œuvre par la société ;
- Présentation du Chiffre d'affaires 1er trimestre 2007 ;
- Examen de l'information financière du 1er trimestre 2007 ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 24 juillet 2007 :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil de Surveillance ;
- Information financière trimestrielle 2T07 ;
- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 27 septembre 2007 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 24 Juillet 2007 ;
- Activité de la Société et du Groupe ;
- Lecture du rapport de la gérance sur la marche et l'évolution des affaires sociales ;
- Examen des résultats consolidés semestriels ;
- Examen de la note semestrielle de la Direction Générale Finances sur l'exposition du Groupe aux risques et sur les principaux engagements hors bilan (article II-B du règlement intérieur du Conseil de Surveillance) ;
- Lecture du projet du communiqué de presse ;
- Calendrier des réunions 2008 ;
- Vie du titre ;
- Plan Stratégique ETAM 2011 ;
- Information du Conseil sur les dossiers en cours ;

- Questions diverses.

Conseil de Surveillance du 22 octobre 2007 :

- Approbation du procès-verbal du Conseil de Surveillance du 24 Juillet 2007 et du 27 septembre 2007 ;
- Information financière trimestrielle 3T07 ;
- Situation en Chine ;
- Questions diverses.

Chaque année le Conseil de Surveillance rédige un rapport qui doit être tenu à la disposition des commanditaires, au moins quinze jours avant l'Assemblée. Ce rapport est une œuvre collégiale qui engage l'intégralité des membres du Conseil de Surveillance. Aussi, si certains d'entre eux ont une opinion différente de celle exprimée dans le rapport, leur opinion personnelle figure dans le rapport.

2. COMITÉS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil dispose des travaux du comité des Comptes et d'audit ainsi que de ceux du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ces deux Comités font part de leur activité et portent à sa connaissance tous les points qui leur paraissent poser problème ou appeler une décision, facilitant ainsi ses délibérations.

2.1. COMITÉ DES COMPTES ET D'AUDIT

a. Composition et fonctionnement

Le comité est composé de 3 à 5 membres choisis parmi les membres du Conseil de surveillance, dont au moins les deux tiers sont des membres indépendants tels que définis dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance. Le président du Comité des Comptes et d'Audit est nommé et révoqué par le Conseil de Surveillance. Son secrétaire est la responsable de l'audit interne.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des Comptes et d'Audit s'est doté d'un règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance de la société lors de la séance du 17 septembre 2003.

Le comité se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres, au moins 4 fois par an :

- deux réunions sont dédiées à l'examen des comptes annuels et semestriels,
- deux autres réunions sont dédiées aux problématiques de contrôle et d'audit interne.

Le comité fait rapport écrit au conseil de surveillance de ses travaux.

En 2007, le comité était composé de MM. Billaud, Geslin (a démissionné le 14 décembre 2007), Hottinguer, Lasnier de Lavalette et Palti (soit 4 administrateurs indépendants parmi les 5). Il est présidé par Monsieur Jean-Philippe Hottinguer.

b. Mission

Le comité d'audit a pour mission d'assister le conseil de surveillance pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Les attributions essentielles du Comité sont les suivantes :

- émettre un avis sur l'organisation de l'audit interne de la société et prendre connaissance de tous les rapports de mission réalisés par la direction de l'audit interne et le cas échéant fixer directement à cette direction des missions propres ;
- émettre un avis sur les systèmes de remontée de l'information vers les dirigeants sociaux;
- examiner la nature des moyens mis en œuvre pour arrêter et examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés ;
- guider la sélection des commissaires aux comptes et s'assurer de leur indépendance à chaque nomination ou renouvellement de fonction ; et donner annuellement au Conseil de Surveillance son avis sur les honoraires versés à ces derniers ;
- vérifier les informations données aux actionnaires et au marché dans les communiqués officiels de la société et examiner la nature des moyens mis en œuvre pour s'assurer de la fiabilité de ces informations;
- prendre connaissance et apprécier les risques potentiels, et notamment à travers les notes émanant de la direction financière et des commissaires aux comptes qui doivent lui être fournies sur les « risques et engagements hors bilan significatifs ».

c. Travaux

Le Comité des comptes et d'audit s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2007, les 25 janvier, 16 avril, 25 septembre et 7 novembre 2007. Pour l'ensemble de ces réunions, le taux moyen de présence de ses membres s'est élevé à 95 %.

Chaque trimestre, le comité a examiné la situation financière du groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne et présentés par la responsable de l'audit interne.

2.2. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

a. Composition et fonctionnement

Le comité est composé de 3 à 5 membres choisis parmi les membres du Conseil de surveillance, dont au moins les deux tiers sont des membres indépendants tels que définis dans le règlement intérieur du Conseil de surveillance. Le président du Comité des Rémunérations et des Nominations est nommé et révoqué par le Conseil de Surveillance.

Afin de préciser les conditions de son fonctionnement, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est doté d'un règlement intérieur. Ce règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance de la société lors de la séance du 17 septembre 2003.

Le Comité se réunit sur convocation de son président ou de la moitié au moins de ses membres aussi souvent que l'intérêt de sa mission l'exige et au moins une fois par an.

Le comité fait rapport écrit au conseil de surveillance de ses travaux.

En 2007, le comité était composé de MM. Billaud, Lasnier de Lavalette et Palti, (2 administrateurs indépendants parmi les 3). Il est présidé par Monsieur Billaud.

b. Mission

Le Comité des rémunérations et des nominations émet un avis sur :

- la rémunération des membres dirigeants ;
- la politique générale d'attribution des options d'achats ou de souscription ;

- les candidats à la responsabilité de membre du Conseil de Surveillance.

c. Travaux

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2007, les 16 avril et 3 mai 2007. L'ensemble de ses membres étaient présents.

Lors de ces réunions le comité a procédé à l'examen des rémunérations des fonctions salariales de la Gérance, du Directeur Général et des membres du Comité de Direction. Il a par ailleurs étudié le renouvellement du mandat de Monsieur Lagarrigue dans ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ETAM DÉVELOPPEMENT

Il est ici rappelé la définition du contrôle interne, telle que généralement retenue :

« il s'agit d'un processus mis en œuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité et de protection du patrimoine,
- les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société et aux tiers reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société,
- les lois, les réglementations et les directives de l'organisation sont respectées. »

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé.

La partie du rapport qui suit s'attache à décrire le processus de contrôle interne dans le groupe, notamment celui relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le périmètre du groupe couvert par le rapport s'étend à l'ensemble des filiales consolidées par intégration globale, c'est-à-dire les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement une influence prépondérante.

3.1. ORGANISATION ET PRINCIPES DE CONTRÔLE

Les objectifs du groupe sont définis par la Gérance. Ces objectifs sont ensuite déclinés en orientations stratégiques et en budgets annuels par le Directeur Général Exécutif et les directeurs généraux des différentes sociétés.

La Gérance est responsable de la fiabilité de l'information financière et comptable publiée. Pour ce faire, elle s'appuie sur la Direction Générale Finances du Groupe et en particulier sur les départements comptables, consolidation, contrôle de gestion et communication financière.

La société Etam Développement n'a pas d'activités opérationnelles. Celles-ci sont entièrement exercées par les sociétés d'exploitation et par les filiales étrangères. Ainsi, ces structures sont responsables de la mise en place du contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité.

Les seules procédures directement mises en place au niveau de la société Etam Développement sont celles concernant le domaine comptable et financier.

3.2. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES

L'identification et l'analyse des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du groupe est de la responsabilité de la Gérance, du Directeur Général Exécutif et des directeurs généraux des différentes sociétés. Il est rendu compte formellement des principaux risques financiers et juridiques suivis au niveau du groupe dans le chapitre « facteurs de risques » du présent document.

3.3. ACTIVITÉS DE CONTRÔLE (A FINALITÉ COMPTABLE ET FINANCIÈRE)

La Direction Générale Finances du Groupe a pour objectif de fournir une image fidèle des comptes de la société, d'améliorer constamment la qualité de l'information produite, et d'en réduire les délais de production. Elle dispose d'interlocuteurs dédiés dans les différentes filiales du Groupe, en la personne du directeur financier ou du chef comptable local.

Ces différents acteurs du traitement de l'information financière et comptable, bien que reportant hiérarchiquement aux directions opérationnelles pays, sont régulièrement réunis par la Direction Générale Finances, afin d'aborder les récentes évolutions et de coordonner les meilleures pratiques.

Afin de sécuriser et d'harmoniser la remontée des informations nécessaires à la consolidation de son information financière et comptable, le Groupe a procédé à la mise en place d'un logiciel unique de consolidation. Cet outil a été implanté au cours des dernières années dans les principales filiales en Europe et en Chine, il permet de collecter et d'intégrer l'information financière, puis de réaliser les principaux contrôles de cohérence.

De plus, en Europe, ce logiciel est interfacé avec le système central d'information dont est issue la production de l'information financière et comptable. Celui-ci est un système intégré (ERP) développé par SAP et mis en place tant pour les applications Finances (FI/CO) que pour les applications commerciales (Retail).

Ce système d'information totalement automatisé unifie toute information commerciale et sa contrepartie financière et comptable, et intègre comptabilité générale et comptabilité analytique. Ainsi les procédures de traitement de l'information financière et comptable sont identiques pour l'ensemble des filiales équipées de ce logiciel.

3.4. DOCUMENTATION ET COMMUNICATION DES RÈGLES DE CONTRÔLE

Les règles de contrôle interne sont édictées par le groupe pour celles concernant le domaine comptable et financier et par les sociétés d'exploitation, filiales étrangères pour toutes les autres.

L'élaboration de l'information financière et comptable d'Etam Développement s'articule, autour d'un calendrier annuel transmis aux filiales, dont les principales étapes sont les suivantes :

- le contrôle mensuel des opérations intra-groupe,
- le reporting trimestriel de chiffre d'affaires,
- les liasses de reporting mensuels et trimestriels,
- la clôture semestrielle et annuelle des comptes.

Lors des phases de reporting, les liasses sont élaborées sur le logiciel unique de consolidation, précédemment évoqué, et transmises en centrale, où est effectuée la finalisation des retraitements de consolidation.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation pour l'ensemble du Groupe, et le formalisme afférent a été élaboré et diffusé à l'ensemble des filiales.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le directeur financier du Groupe adresse au Conseil une note décrivant l'exposition aux risques ainsi que les engagements hors bilan significatifs du Groupe.

- Les engagements hors bilan du Groupe consistent principalement, au titre des engagements donnés, dans des garanties solidaires accordées dans le cadre de la cession de droits au bail ou de fonds de commerce ou, à titre accessoire, dans des garanties accordées lors de financements consentis à des filiales ou de mandats hypothécaires à titre de garantie sur des lignes de crédit.
- Les engagements reçus comprennent principalement des nantissements de premier ou second rang obtenus des affiliés en contrepartie du stock mis en dépôt dans leurs magasins ou, à titre accessoire, dans des garanties solidaires reçues dans le cadre de la cession d'un droit au bail.

Le Groupe Etam Développement a centralisé au niveau de la maison mère l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers, soucieux d'en exercer ainsi un contrôle rigoureux et d'en garantir la confidentialité et l'unicité.

Le service en charge de la communication financière élabore ses projets de communiqué à partir des derniers états financiers validés par la Direction Générale Finances du Groupe. Avant d'être délivrée au marché, cette information est soumise successivement à l'analyse et à l'approbation du Comité des Comptes et d'Audit et à celle du Conseil de Surveillance.

3.5. SUPERVISION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la holding, des sociétés d'exploitation et des filiales étrangères pour les parties qui leur sont respectivement déléguées.

La Gérance, le Directeur Général Exécutif et le Directeur Général Finances sont responsables du maintien et de l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée.

La direction de l'audit interne rapporte à la gérance et au Comité des Comptes et d'Audit d'Etam Développement SCA. Elle a pour mission essentielle d'évaluer l'efficacité et la pertinence du système de contrôle interne et de faire toutes propositions pour l'améliorer. Le planning des interventions est déterminé annuellement. Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au comité d'audit. Au 31 décembre 2007, la direction de l'audit groupe emploie 3 professionnels. Elle a participé à toutes les réunions du comité d'audit.

Les règles de contrôle interne sont édictées par le groupe pour celles concernant le domaine comptable et financier et par les sociétés d'exploitation, filiales étrangères pour toutes les autres.

L'élaboration de l'information financière et comptable d'Etam Développement s'articule, autour d'un calendrier annuel transmis aux filiales, dont les principales étapes sont les suivantes :

- le contrôle mensuel des opérations intra-groupe,
- le reporting trimestriel de chiffre d'affaires,
- les liasses de reporting mensuels et trimestriels,
- la clôture semestrielle et annuelle des comptes.

Lors des phases de reporting, les liasses sont élaborées sur le logiciel unique de consolidation, précédemment évoqué, et transmises en centrale, où est effectuée la finalisation des retraitements de consolidation.

Tous les documents échangés dans le cadre de ce processus de consolidation des comptes ont fait l'objet d'une normalisation pour l'ensemble du Groupe, et le formalisme afférent a été élaboré et diffusé à l'ensemble des filiales.

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil de Surveillance, le directeur financier du Groupe adresse au Conseil une note décrivant l'exposition aux risques ainsi que les engagements hors bilan significatifs du Groupe.

- Les engagements hors bilan du Groupe consistent principalement, au titre des engagements donnés, dans des garanties solidaires accordées dans le cadre de la cession de droits au bail ou de fonds de commerce ou, à titre accessoire, dans des garanties accordées lors de financements consentis à des filiales ou de mandats hypothécaires à titre de garantie sur des lignes de crédit.
- Les engagements reçus comprennent principalement des nantissements de premier ou second rang obtenus des affiliés en contrepartie du stock mis en dépôt dans leurs magasins ou, à titre accessoire, dans des garanties solidaires reçues dans le cadre de la cession d'un droit au bail.

Le Groupe Etam Développement a centralisé au niveau de la maison mère l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers, soucieux d'en exercer ainsi un contrôle rigoureux et d'en garantir la confidentialité et l'unicité.

Le service en charge de la communication financière élabore ses projets de communiqué à partir des derniers états financiers validés par la Direction Générale Finances du Groupe. Avant d'être délivrée au marché, cette information est soumise successivement à l'analyse et à l'approbation du Comité des Comptes et d'Audit et à celle du Conseil de Surveillance.